ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux associations sportives

Question écrite n° 35097

Texte de la question

Mme Cécile Rilhac attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la situation actuelle des associations sportives. Celles-ci sont extrêmement impactées par la crise sanitaire que l'on connaît depuis de longs mois. Si d'importants dispositifs de soutien ont été mis en œuvre en leur faveur depuis le début de la crise, il est impératif de continuer à porter une attention soutenue aux problématiques qu'elles rencontrent sur le terrain. L'interruption de leurs activités, la forte baisse du nombre d'adhérents, l'afflux des demandes de remboursements, les dépenses importantes engagées pour mettre en place les protocoles sanitaires ont plongé certaines d'entre elles dans une situation fragile qui mérite toute l'attention. En effet, la pression qui s'exerce sur les associations sportives, particulièrement sur les plus petites d'entre elles, reste constante. Au cœur de la première vague épidémique et de la période de confinement du printemps 2020, les associations, sportives notamment, ont fait preuve d'un engagement et d'un dévouement exceptionnels pour continuer à maintenir le lien social et participer à l'effort de solidarité nationale indispensable pour faire face aux conséquences de la pandémie. Depuis le début de la crise, le Gouvernement a démontré que le soutien à la vie associative faisait partie de ses priorités. Aussi, elle l'interroge sur les dispositions prévues pour continuer à soutenir les associations sportives durant ce moment difficile.

Données clés

Auteur : Mme Cécile Rilhac
Circonscription : Val-d'Oise (3e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35097
Rubrique : Associations et fondations
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 décembre 2020, page 9418
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)